

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-244

présenté par

M. Baupin, M. de Rugy et les membres du groupe écologiste

ARTICLE 46**ÉTAT B****Mission « Défense »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	245 002 576
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Préparation et emploi des forces	0	216 200 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Équipement des forces	0	2 442 524 275
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	2 903 726 851
SOLDE	-2 903 726 851	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	171 139 312
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Préparation et emploi des forces	0	419 610 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Équipement des forces	0	2 504 633 875
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	3 095 383 187
SOLDE	-3 095 383 187	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour but d'interroger la pertinence de la majeure partie des dépenses liées à l'armement atomique de la France.

Le 6 août 2012, date anniversaire de la bombe d'Hiroshima, M. Ban Ki Moon, Secrétaire Général de l'ONU, a appelé à la suppression universelle des armes atomiques, armes de destruction massive. Cet appel faisait écho au soutien apporté par M. Barack Obama, soutenant l'initiative Global Zéro, et appelant à Prague en avril 2009 à un « monde sans armes nucléaires ». Depuis les Présidents Obama et Medvedev ont entamé la réduction de leurs armements, mais le gouvernement français précédent s'est toujours refusé à soutenir la démarche et à engager le dialogue en ce sens avec les autres puissances nucléaires.

À l'inverse l'accord signé par Europe Ecologie Les Verts et le Parti Socialiste en novembre 2011 spécifiait : « Parce ce que l'initiative du Président Obama est une opportunité historique, sans remettre en cause la légitimité d'une dissuasion nationale indépendante tant que perdurent d'autres arsenaux, la France dira sa disponibilité pour une négociation en vue d'un désarmement nucléaire universel, graduel, négocié et contrôlé. »

Aujourd'hui, de nombreux experts et anciens responsables politiques de haut rang s'accordent pour estimer que la dissuasion nucléaire française se révèle contre-productive en pesant négativement sur le budget de défense conventionnelle, et en donnant une légitimité aux Etats aspirant à la prolifération nucléaire. Régulièrement des mouvements issus de la société civile interpelle le gouvernement français sur ces choix, et notamment sur le respect de l'article 6 du TNP (Traité de Non Prolifération) visant l'élimination totale de ces armes.

Dès les années 1970, et l'entrée en vigueur du traité de non-prolifération, ratifié par la France, engagement a été pris de non seulement limiter le nombre des Etats ayant accès à ces technologies, mais encore d'entamer le désarmement nucléaire. En juin dernier, l'ancien premier ministre Michel Rocard réaffirmait la position qu'il avait prise dès octobre 2009 en compagnie d'un autre ancien Premier ministre, Alain Juppé, et de l'ancien général Norlain, estimant également l'inutilité de cette force de dissuasion.

Cet amendement vise donc à remettre au débat non seulement la pertinence de la position de la France qui refuse de s'engager dans des discussions multilatérales, mais qui, de plus, consacre à son armement atomique un budget de plus de 3 milliards d'euros pour l'année 2013, alors même que les politiques bien plus utiles pour notre sécurité de prévention des conflits géopolitiques (relations nord-sud, participation à des opérations sous mandat de l'ONU) manquent de moyens.

Dans le contexte budgétaire actuel, et au vu de la nécessité de la construction d'une politique de sécurité européenne digne de ce nom, il apparaît que poursuivre dans cette voie militaire et diplomatique est inutilement coûteux et dangereux.

Il propose donc de supprimer les autorisations d'engagement à hauteur de

- 245 002 576 euros pour l'action 7, sous-action 3 du programme 144 ;
- 2 442 524 575 euros pour l'action 6 du programme 146 ;
- 113 600 000 euros pour l'action 3 du programme 178 ;
- 102 600 000 euros pour l'action 4 du programme 178.

En conséquence, il propose de supprimer les crédits de paiement suivants :

- 171 139 312 euros pour l'action 7, sous-action 3 du programme 144 ;
- 2 504 633 875 euros pour l'action 6 du programme 146 ;
- 319 040 000 euros pour l'action 3 du programme 178 ;
- 100 570 000 euros pour l'action 4 du programme 178.